



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plusieurs centaines de dénonciations lors des contrôles routiers de lutte contre les nuisances sonores

Depuis le mois de mai dernier, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) et les polices vaudoises ont intensifié leur collaboration et renforcé les contrôles routiers contre les nuisances sonores de la circulation routière. Les mesures administratives ont été également durcies pouvant aller jusqu'à la saisie immédiate du véhicule et à la destruction des pièces non homologuées dont il pourrait être équipé. À ce jour, une vingtaine de contrôles ont été effectués. Ils ont abouti à plusieurs centaines de dénonciations.

Au printemps dernier, le Canton de Vaud a affirmé sa volonté de réduire les nuisances sonores de la circulation routière liées à des modifications techniques non conformes apportées aux véhicules motorisés. Travaillant déjà en commun lors de contrôles routiers, les polices vaudoises et le SAN ont ainsi accru leur présence sur le terrain, aussi bien en zones urbaines et suburbaines qu'en secteurs de campagne ou en montagne.

Depuis sa mise en fonction, le radar anti bruit a été installé, à leur demande, dans une douzaine de communes du canton. Une vingtaine de contrôles ciblés ont été effectués dans les cols, en localité et plus particulièrement dans les zones identifiées comme problématiques. Sur les 994 véhicules contrôlés, les autorités ont procédé à 376 dénonciations et ont saisi 53 plaques d'immatriculation. En outre, 52 contrôles spécifiques ont eu lieu sur le col du Mollendruz, ce qui représente 202 heures d'engagement de police, et 136 contrôles radar vitesse ont été effectués à la Vallée de Joux, donnant lieu à 1308 dénonciations.

Enfin, un dispositif automatique de mesure du bruit a été installé dans plusieurs communes. À l'Abbaye, un dépassement des 83 décibels découlant de la loi sur le bruit a été constaté dans 22% des cas hors localité. En sortie de localité, les dépassements ont représenté en moyenne 10% des mesures.

Face aux cas avérés de non-respect du cadre légal, le SAN a pu sanctionner directement les personnes concernées en procédant au retrait immédiat de

132 permis de circulation du véhicule. Lors des contrôles, 25 engins motorisés ont par ailleurs été saisis sur le champ afin d'être examinés par les experts du SAN. Les composants non homologués identifiés sur ces engins ont été démontés et détruits aux frais de leur propriétaire. Ces différentes phases, y compris le traitement des véhicules saisis, correspondent à 425 heures d'engagement pour le personnel du SAN (265 pour les contrôles et 160 pour le démontage).

Le Canton de Vaud déplore également l'augmentation des rassemblements de véhicules modifiés illicitement et l'organisation de courses automobiles sauvages (« runs ») durant lesquelles les participants mettent en lice des concurrents sur une ligne droite, défiant les règles élémentaires de sécurité et notamment le respect des limitations de vitesse.

Le SAN et les polices vaudoises poursuivront leur collaboration dans la lutte contre les nuisances sonores en 2022. Les contrôles seront encore multipliés l'an prochain sur le territoire cantonal. La présence de la police sur les cols alpins et préalpins restera une priorité. Enfin, les formations techniques proposées par le SAN aux polices vaudoises seront reconduites.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 décembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Pascal Chatagny, chef de service, Service des automobiles et de la navigation

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale